



CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN URBANISME ET ARCHITECTURE (POSTE PERMANENT)

SOMMAIRE DU POSTE :

Sous la supervision de la direction du Service de l'urbanisme et en collaboration avec le coordonnateur à l'urbanisme, agit à titre de personne-ressource en matière d'urbanisme et d'architecture. Est responsable de l'évaluation de la conformité des projets aux règlements relatifs aux permis et certificats, de construction et relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Est appelé à contribuer à l'analyse de diverses demandes d'autorisation d'un point de vue architectural et de conservation du patrimoine bâti et paysager.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Analyse et évalue des projets d'aménagement privés ou publics en matière d'architecture et de patrimoine bâti, assujettis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de démolition des immeubles sous inventaire, de citation et autres règlements pertinents à son secteur d'activité et présente, au besoin, ces dossiers au Comité consultatif d'urbanisme.
- Rencontre et accompagne dans le cadre de leur demande, pour certains projets, les requérants et les collaborateurs externes et internes en lien avec la réglementation ou tout sujet relevant de son domaine d'expertise et propose des solutions.
- En appui aux inspecteurs permis, vérifie le caractère complet des demandes de permis et la conformité des projets de rénovation et de construction des édifices résidentiels multifamiliaux et non résidentiels aux règlements de permis et certificats et de construction;
- Agit à titre de personne-ressource et évalue la conformité des plans et devis des édifices résidentiels multifamiliaux et non résidentiels aux exigences de la Loi sur les architectes et de la Loi sur les ingénieurs;

- Assure une veille réglementaire dans son champ d'expertise et se tient au fait de l'évolution du contenu du Code de construction du Québec et de son application;
- Recherche et administre les programmes de soutien financier gouvernementaux à la rénovation ou à la protection patrimoniale;
- En collaboration avec le Service du greffe, conseille et participe à la rédaction des programmes de soutien technique et financier visant la revitalisation du centre-ville et la protection des immeubles patrimoniaux;
- Rédige, en collaboration avec le Service du greffe, les règlements relatifs à la citation d'immeubles patrimoniaux et aux PIIA;
- Évalue la conformité des projets de rénovation et de construction aux objectifs et critères des règlements relatifs aux PIIA;
- Rédige les rapports de recommandation au conseil municipal relatifs aux demandes de PIIA;
- Évalue l'admissibilité des demandes de soutien financier en regard des programmes d'aide à la rénovation et à la revitalisation;
- Vérifie, au besoin, sur le terrain, la conformité des projets aux objectifs et critères des règlements relatifs aux PIIA, au règlement de construction ou aux programmes de soutien financier;
- Réalise des plans pour de petits travaux de rénovation municipaux ou évalue les plans d'architecte des mandataires en vue de plus grands travaux de construction ou de rénovation municipaux;
- Coordonne et supervise le travail du personnel relevant de ses fonctions. Sur une base annuelle, il planifie le travail pour l'adapter aux périodes de pointe.
- Participe à la sélection du personnel et voit au développement des compétences de l'équipe.
- Voit à l'élaboration de matériel visuel illustrant la mise en contexte de projets ou de réglementations;
- Assure la coordination des actions avec le Service de prévention des incendies et les autres intervenants concernant l'application des mesures visant la sécurité des bâtiments.

- Informe le directeur du service des enjeux, des principaux projets de construction ou de rénovation.
- Assiste le directeur dans l'analyse des demandes relatives aux modifications de la réglementation d'urbanisme, aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- Procède à l'émission des permis d'envergure tels que les permis commerciaux, industriels et institutionnels.
- Entretient des communications harmonieuses avec les citoyens, les représentants d'entreprises ou d'organismes et le personnel de la Ville.

QUALIFICATION RECHERCHÉE :

- Diplôme de premier cycle (baccalauréat) en urbanisme ou en architecture.
- Être membre d'un Ordre professionnel en urbanisme ou en architecture est considéré comme un atout.
- Expérience pertinente d'au moins 3 ans.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Poste permanent.
- Salaire selon expérience, échelle salariale de 84 652 \$ à 104 112 \$.
- Programme complet d'avantages sociaux et régime de retraite à prestation déterminée.

POUR POSTULER

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 30 mai 2025 à 16 heures par courrier électronique à l'adresse suivante : ressources.humaines@ville.alma.qc.ca

Seules les personnes retenues seront avisées. La Ville d'Alma souscrit pleinement au principe d'égalité en emploi.